

COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE

ARRETE DU MAIRE

Autorisation de voirie : Travaux sur fuite d'Eau – Impasse de la Lyonnaise
Entreprise MABBOUX

ARD2023-124

Le Maire de la Commune des Contamines-Montjoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

VU le Code de la route,

VU le Code de la voirie routière,

VU la demande de l'Entreprise MABBOUX en date du 07/11/2023,

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} : l'entreprise **MABBOUX**, ayant son siège 1921 route nationale, 74120 MEGEVE est autorisée à effectuer des travaux sur l'Impasse de la Lyonnaise.

Début des travaux le Mercredi 8 novembre 2023 et jusqu'au vendredi 17 novembre 2023 inclus.

Travaux de réparation d'une fuite d'eau privée.

Article 2 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation. La mise en place d'une circulation alternée manuelle sera préconisée.

Article 3 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dérogée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de l'Entreprise MABBOUX,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier de Police municipale,
- Madame la Directrice des Services Techniques.

Et sera affichée à la porte de la Mairie.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 07/11/ 2023.

Le Maire,
François Barbier

